

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2009

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 17 novembre 2009 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 20h00.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Fernand Veilleux	Présent
District 01	Solange Masson	Présente
District 02	Nicole Couture	Présente
District 03	Jean-Noël Groleau	Présent
District 04	Jacques Ferland	Présent
District 05	Robert Paré	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 7	Présence: 7	Absence: 0

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jacques Leblond, agit comme secrétaire.

Une personne est présente dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance ordinaire du 10 novembre 2009- approbation
5. Trésorerie
 - 5.1 Transfert budgétaire - travaux de resurfaçage - autorisation
6. Suivi des affaires découlant des procès-verbaux
7. Rapport du conseil
 - 7.1 Rapport du maire sur la situation financière – dépôt
 - 7.2 Rapport sur les activités des membres du Conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
 - 8.1 Vérification d'appareils respiratoires - octroi de contrat
9. Hygiène du milieu
 - 9.1 Aménagement du puits no 4 – services durant la construction et surveillance des travaux – acceptation de l'offre de service
10. Travaux publics



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2009

- 10.1 Construction d'une section de trottoir sur la route Louis-S.-St-Laurent – report des travaux
- 10.2 Demande et Réclamation adressée au Ministère des Transports suite à la réduction de charge sur le Pont 01899 chemin Hyatt's Mills
- 11. Loisirs, culture et communautaire
 - 11.1 Entente portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir – acceptation
 - 11.2 Les Comptonales - versement de la dernière tranche de l'aide financière - acceptation
 - 11.3 Table de concertation culturelle de la M.R.C. de Coaticook : calendriers 2010 - achat
 - 11.4 Achat d'emballages-cadeaux
 - 11.5 Félicitations aux récipiendaires du Gala-Excel
 - 11.6 Décoration au centre du village – Noël d'Antan des Comptonales - demande de participation financière
- 12. Environnement, urbanisme et développement
 - 12.1 Demande de désignation d'une fourrière à la Station service D. Boivin Inc.
 - 12.2 Installation de luminaires sur les rues du Grand Duc et Massé - acceptation
 - 12.3 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour utilisation non agricole – M. André Gaudet
- 13. Administration
 - 13.1 Nomination des membres du conseil au sein de divers comités
 - 13.2 Autorisation de signature des effets négociables et de toutes transactions
 - 13.3 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus - Dépôt
 - 13.4 Calendrier des séances ordinaires du conseil pour 2010 - acceptation
 - 13.5 Adoption des prévisions budgétaires 2010 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook
 - 13.6 Demandes d'appui financier
 - 13.6.1 Club Lions de Compton – Commandite pour la Fondue
 - 13.6.2 Voyage des finissants 2010 en Technologie des productions animales en Hollande – M. Guillaume Drouin
 - 13.6.3 Les archers de Coaticook Inc.
 - 13.6.4 Les Jeux du Québec Estrie
 - 13.6.5 Diabète Estrie
 - 13.6.6 Jevi CPS –Estrie
 - 13.7 Demande d'appui régional - Centre Communautaire Élie Carrier de la M.R.C. de Coaticook
 - 13.8 Approbation des états financiers 2008 de l'Office municipal d'habitation de Compton
 - 13.9 Demande d'appui à la demande de l'École primaire des Arbrisseaux auprès de Chantiers Canada
 - 13.10 Congé de la période des Fêtes –acceptation
 - 13.11 Rapport des dépenses autorisées par le directeur général - Dépôt
- 14. Ressources humaines
 - 14.1 Embauche d'un sauveteur pour le bain libre – saison 2009-2010
 - 14.2 Permanence de M. Jacques Leblond, du directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2009

15. Avis de motion – Règlements

15.1 Adoption, avec dispense de lecture, du règlement numéro 2009-95 relatif aux travaux d'aménagement du cours d'eau « Partie de la rivière Coaticook », traversant les lots 1 802 034 et 1 803 242 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke » situé dans la municipalité de Compton sur le territoire de la M.R.C. de Coaticook

16. Divers

17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 13 novembre 2009

18. Parole aux conseillers

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

20. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Fernand Veilleux préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite de la lecture de la prière.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le seul citoyen présent questionne le conseil sur ses intentions de modifier ou non le règlement sur les promoteurs compte tenu de l'impact de cette décision sur l'avenir de son projet. Le maire a répondu au nom du Conseil que les modifications souhaitées seraient apportées au règlement.

3. Adoption de l'ordre du jour

3851-2009-11-17

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté
- b. de garder ouvert l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 Séance ordinaire du 10 novembre 2009 – approbation du procès-verbal

3852-2009-11-17

Chaque membre du conseil ayant reçu le 13 novembre 2009 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2009 et déclarant en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 novembre 2009 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

5.1 Transfert budgétaire – travaux de resurfaçage- autorisation

3853-2009-11-17

Considérant que le montant total, déduction faite des retours de taxes, du coût des travaux de resurfaçage réalisés sur les chemins Boudreau, Cochrane, Riendeau et Vaillancourt s'élève à 154 584\$;

Considérant que la subvention accordée par le Ministère des Transports du Québec totalise 100 000\$ payable en 3 versements;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Ferland
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Paré**

IL EST RÉSOLU d'autoriser le transfert d'une somme de 54 584\$ du poste 23 040 10 710 vers le poste budgétaire 02 320 00 625 du budget 2009.

Adoptée à l'unanimité

c.c. : Trésorerie

6. Suivi des affaires découlant des procès-verbaux

7. Rapport du conseil

7.1 Rapport du maire sur la situation financière – Lecture et dépôt

M. le maire fait lecture du rapport et le dépose.

7.2 Rapport sur les activités des membres du Conseil

Monsieur le maire fait état des activités auxquelles il a assisté entre le 11 et le 16 novembre 2009.

8. Sécurité publique, protection contre l'incendie

8.1 Vérification d'appareils respiratoires – octroi de contrat

3854-2009-11-17

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la vérification des appareils respiratoires du Service de protection contre l'incendie selon les normes;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Ferland
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer le contrat pour procéder à la vérification de 14 appareils respiratoires à la firme « Protection incendie CFS» le tout pour un montant de 1 500\$ plus les taxes applicables;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2009

- b. que cette dépense soit affectée au poste 02 220 00 526 du budget 2009 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

c.c. : Protection incendie CFS
Service de Sécurité incendie
Trésorerie

9. Hygiène du milieu

9.1 Aménagement du puits no 4 – services durant la construction et surveillance des travaux – acceptation de l'offre de service

3855-2009-11-17

Considérant que les travaux d'aménagement du futur puits doivent se faire sous la supervision d'un ingénieur qui doit également attester de la conformité des travaux;

Considérant que la firme Teknika HBA a réalisé les plans et devis et que cette firme a soumis une offre de services le 9 novembre 2009;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. de mandater la firme Teknika HBA pour les services à effectuer durant la construction et la surveillance des travaux d'aménagement du puits no 4 sur une base horaire avec montant maximal de 17 800\$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit à l'offre de services;
- b. que cette dépense soit puisée à même les disponibilités du poste 22 412 00 710 du budget 2009 de la municipalité et à celles du règlement d'emprunt 2008-87.

Adoptée à l'unanimité

c.c. : Teknika HBA
Service d'urbanisme et des réseaux
Trésorerie

10. Voirie

10.1 Construction d'une section de trottoir sur la route Louis-S.-St-Laurent – report des travaux

3856-2009-11-17

Considérant que des complications administratives et un différend avec le MTQ occasionnent des retards dans la réalisation des travaux selon ce qui était prévu;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme Construction DLP accepte de maintenir le prix de 145\$ du mètre linéaire tel que soumissionné même si les travaux sont effectués seulement en 2010;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Paré**

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2009

- a. de reporter les travaux de construction d'une section de trottoir sur la route Louis-S.-St-Laurent en 2010;
- b. de confirmer à Construction DLP le maintien de son contrat lequel sera effectué en 2010.

Adoptée à l'unanimité

c.c. : Construction DLP
Travaux publics

**10.2 Demande et Réclamation adressée au Ministère des Transports
suite à la réduction de charge sur le Pont 01899 chemin Hyatt's
Mills**

3857-2009-11-17

Considérant que le ministère des Transports du Québec a ordonné, suite à une inspection du pont situé sur le chemin Hyatt's Mills, de nouvelles restrictions quant aux limites de charges permises;

Considérant que l'imposition des ces nouvelles limites cause préjudice à la municipalité en ce que les coûts reliés à l'enlèvement de la neige et ceux reliés aux différentes cueillettes de matières résiduelles sont, en conséquence de ces restrictions, augmentés et qu'en plus la municipalité doit obtenir des propriétaires adjacents au pont des permissions pour installer et maintenir pour la durée des restrictions des ronds de virage pour les véhicules qui effectuent les différentes cueillettes de matières résiduelles et ceux qui font l'enlèvement de la neige;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau**

IL EST RÉSOLU

- a. d'informer le MTQ que la Municipalité compte rassembler l'ensemble des coûts occasionnés par l'imposition de ces restrictions et les lui réclamer;
- b. de demander au MTQ de procéder le plus rapidement possible à la réparation de ce pont afin que soit rétablie le plus vite possible la circulation normale sur ce chemin.

Adoptée à l'unanimité

c.c : MTQ
Travaux publics
Monique Gagnon-Tremblay, Députée

11. Loisirs, culture et communautaire

**11.1 Entente portant sur l'utilisation commune d'une ressource
humaine en loisir**

3858-2009-11-17

Considérant que les municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et Waterville ont indiqué vouloir se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et 468 et suivants de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c. C-19) pour conclure, avec la M.R.C., une entente portant sur l'utilisation commune d'une ressource en Loisir;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2009

Considérant que le conseil de la M.R.C. prend en compte le projet d'« Entente portant sur l'utilisation commune d'une ressource en loisir » et en fait sienne comme ici au long reproduite;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Ferland
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson**

IL EST RÉSOLU d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente portant sur l'utilisation commune d'une ressource en loisir pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2014 incluant le paiement des coûts de la quote-part indiqués dans l'entente telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

cc : M.R.C. de Coaticook

cc : Trésorerie

cc : Dossier

11.2 Les Comptonales - versement de la dernière tranche de l'aide financière

3859-2009-11-17

Considérant la demande de subvention de l'organisme Les Comptonales reçue le 17 mars 2009 dûment approuvée par le Conseil à sa résolution 3620-2009-04-07;

Considérant la demande du dernier versement transmis en date du 8 octobre 2009;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Paré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement du second et dernier versement prévu pour cette année au montant de 4 000\$ à l'organisme Les Comptonales;
- b. que cette dépense soit puisée à même les disponibilités du poste 02 190 00 970 du budget 2009 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Les Comptonales

Trésorerie

11.3 Table de concertation culturelle de la M.R.C. de Coaticook : calendriers 2010

3860-2009-11-17

Considérant le renouvellement de l'initiative de la Table de concertation culturelle de la M.R.C. de Coaticook relativement à la production d'un calendrier mettant en vedette des municipalités de la M.R.C. de Coaticook;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat par la municipalité de dix (10) exemplaires du calendrier 2010 de la Table de concertation culturelle de la M.R.C. de Coaticook au coût de 15\$ l'exemplaire;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2009

- b. que les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste 02 190 00 970 du budget 2009 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Table de concertation
Trésorerie

11.4 Achat d'emballages-cadeaux

3861-2009-11-17

Considérant que la municipalité organise une activité pour souligner le temps des fêtes et qu'à cette occasion seront invités les membres du conseil ayant siégé jusqu'à la dernière élection;

Considérant qu'il y a lieu de souligner le travail de ces personnes ainsi que de prévoir quelques prix de présence;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Ferland

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat de huit (8) emballages-cadeaux à la Corporation touristique régionale de Coaticook le tout pour une somme totale de 266\$;
- b. que les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste 02 190 00 970 du budget 2009 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

c.c : Trésorerie

11.5 Félicitations aux récipiendaires du Gala-Excel

3862-2009-11-17

Considérant que plusieurs citoyens de la municipalité ont été mis en nomination et que plusieurs d'entre eux ont été choisis comme récipiendaire de différents prix et nominations dans le cadre du Gala –Excel 2009;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil adresse à tous les citoyens de la municipalité de Compton mis en nomination et récipiendaires de prix ses plus sincères félicitations.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ferme Valleyclan
Gérard Leblanc Courtier d'Assurances

11.6 Décoration au centre du village – Noël d'Antan des Comptonales

3863-2009-11-17

Considérant la demande adressée par « Les Comptonales» le 10 novembre dernier afin d'obtenir du conseil sa participation financière à la mise en place de décorations de Noël additionnelles;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Robert Paré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat de 10 couronnes de Noël au coût de 50.00\$ chacune;
- b. que les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste 02 629 00 522 du budget 2009 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

c.c. : Les Comptonales
Trésorerie

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 Demande de désignation d'une fourrière pour les véhicules routiers à la Station service D. Boivin inc.

3864-2009-11-17

Considérant que la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

Considérant que ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997;

Considérant que la municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

Considérant qu'une telle résolution n'engage pas la municipalité à utiliser les services de Station service D. Boivin Inc.

Considérant que Station service D. Boivin Inc. pourra desservir entre autres, *la Sûreté du Québec et Contrôle routier Québec (SAAQ)*;

Considérant que le rapport de l'inspecteur en bâtiment, M. Alain Beaulieu, confirme que la présente demande est conforme au règlement de zonage numéro 2002-35 en vigueur dans la municipalité de Compton;

En conséquence :

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Ferland**

IL EST RÉSOLU

- a. que le conseil municipal autorise Station service D. Boivin Inc., propriété de monsieur Daniel Boivin à opérer une fourrière d'autos au 6640 route Louis-S.-St-Laurent à Compton et demande son inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la municipalité de Compton;
- b. que Station service D. Boivin Inc. s'engage à se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec et aux règlements en vigueur dans la municipalité;
- c. que la municipalité n'engage en rien sa responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2009

cc : Station service D. Boivin Inc.
Sûreté du Québec, poste de Coaticook
Dossier

12.2 Installation de luminaires sur les rues du Grand Duc et Massé

3865-2009-11-17

Considérant que les deux nouvelles rues, soit la rue du Grand-Duc et la rue Massé (phase 1), nécessitent la pose de luminaires afin d'assurer la sécurité des citoyens du secteur;

Considérant le rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Ferland**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'installation de quatre luminaires dont deux sur la rue Massé (un à l'intersection de la rue Bellevue et l'autre au bout de la rue déjà cédée phase 1), et les deux autres sur la rue du Grand-Duc (un à l'intersection de la route Louis-S.-St-Laurent et l'autre au milieu de la rue, pas encore cédée);
- b. d'autoriser Messieurs le Maire et le directeur général à signer une entente ayant pour objet de permettre à la municipalité d'installer temporairement un luminaire sur l'emprise d'un chemin privé à être cédée prochainement;
- c. que soit autorisé le paiement d'un montant total de 1 728.\$ plus les taxes applicables, pour 3 potences de 8 pi. (100 W) et 1 potence de 8 pi. (150 W) à Service d'entretien de lumières de rues C.R.;
- d. que soit autorisé le paiement d'un montant de 576\$ plus les taxes applicables à Hydro-Québec pour le branchement des 4 luminaires;
- e. d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et environnement, Alain Beaulieu, à présenter et signer la demande à Hydro-Québec;
- f. que les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste 23 040 00 721 du budget 2009 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

c.c. : M. Massé
Monsieur Denis Filion et Madame Ghislaine Filion
Hydro-Québec
Service d'entretien de lumières de rues C.R.
Trésorerie

12.3 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour utilisation non agricole – M. André Gaudet

3866-2009-11-17

Considérant qu'une demande d'autorisation d'utilisation non agricole auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec doit comporter une recommandation de la municipalité, sous forme de résolution, motivée en fonction des éléments suivants :

- Ø les critères de décisions prévus à l'article 62 de la *loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, LRQ*, c, P41.1, dont

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2009

la municipalité doit tenir compte à l'égard du lot, du milieu, des activités agricoles, de la disponibilité d'autres emplacements, etc.;

- Ø la conformité de la demande aux dispositions du règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;
- Ø si la demande vise l'implantation d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, la recommandation doit également comprendre une indication sur l'existence d'espace approprié disponible ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole au sens de la *LPTAA*;

Considérant que le demandeur, Monsieur André Gaudet, du 7590 rue Lautrec #1, Brossard (Québec), a déposé le 7 octobre 2009 une demande d'autorisation pour une utilisation non agricole auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Considérant que la demande vise le lot 1 803 372 (356 800 m²) du cadastre du Québec;

Considérant que le projet du demandeur est de construire une résidence sur une superficie de 5 000 m²;

Considérant que selon l'analyse de l'inspecteur en bâtiment et environnement, il y a d'autres espaces disponibles appropriés ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole;

Considérant que le terrain faisant l'objet de la présente demande a une superficie supérieure à 20 hectares (35.68 ha) et un frontage de plus de 100 mètres (596,34 m);

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage numéro 2002-35;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Ferland
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Compton appuie auprès de la Commission de protection agricole du Québec la demande de M. André Gaudet.

Adoptée à l'unanimité

c.c. : M. André Gaudet
CPTAQ
Urbanisme et Réseaux

13. Administration

13.1 Nomination des membres du conseil au sein de divers comités

Ce point est reporté à une séance ultérieure

13.2 Autorisation de signature des effets négociables et de toutes transactions.

Ce point est reporté à une séance ultérieure

13.3 Dépôt de déclaration des intérêts pécuniaires

Les membres du conseil suivants ont déposé leur déclaration d'intérêts financiers pour la période commençant à compter de l'élection du 1^{er} novembre 2009 :

Monsieur Fernand Veilleux, maire

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2009

Madame Solange Masson, conseillère district no 1 – Louis-S.-St-Laurent
Madame Nicole Couture, conseillère district no 2- Rivière Moe
Monsieur Jean-Noël Groleau, conseiller district no 3 – Cochrane
Monsieur Jacques Ferland, conseiller district no 4 – Rivière Coaticook
Monsieur Robert Paré, conseiller district no 5 – Hatley
Monsieur Réjean Mégré, conseiller district no 6 - Pomeroy

13.4 Établissement du calendrier des séances ordinaires du conseil pour 2010

3867-2009-11-17

Considérant l'obligation créée par l'article 148 du Code municipal d'établir par résolution, le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année civile 2010 en fixant le jour et l'heure de chacune des séances;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Paré

IL EST RÉSOLU

- a. que le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la municipalité de Compton pour l'année civile 2010 soit établi comme suit :

Mois	Jour/Date	Mois	Jour/Date
Janvier	Mardi 12	Juillet	Mardi 6
Février	Mardi 2, Mardi 16	Août	Mardi 3
Mars	Mardi 2, Mardi 16	Septembre	Mardi 7, Mardi 21
Avril	Mardi 6, Mardi 20	Octobre	Mardi 5, Mardi 19
Mai	Mardi 4, Mardi 18	Novembre	Mardi 2, Mardi 16
Juin	Mardi 1 ^{er} , Mardi 15	Décembre	Mardi 7, et Mardi 21 (spéciale à 19h30 et ordinaire à 20h)

- b. que les séances ordinaires du conseil se tiennent à compter de 20h00 dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville;
- c. que le calendrier et la mention relative aux heures et lieu de tenue des séances fassent l'objet d'un avis public conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal.

Adoptée à l'unanimité

c.c. : L'Écho
Dossier règl. 2000-1

13.5 Adoption des prévisions budgétaires 2010 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook

3868-2009-11-17

Considérant la nécessité pour chaque municipalité participant à la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook de manifester son approbation aux prévisions budgétaires déposées chaque année par la régie;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Ferland
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson

IL EST RÉSOLU

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2009

- a. que le conseil de la municipalité de Compton approuve les prévisions budgétaires 2010 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook telles que présentées;
- b. que le paiement de la quote-part prévue soit autorisé.

Adoptée à l'unanimité

- c.c. Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook
Trésorerie
Dossier

13.6 Demandes d'appui financier

**13.6.1 Club Lions de Compton – Commandite pour l'activité
« la Fondue chinoise »**

3869-2009-11-17

Considérant la demande du Club Lions de Compton à l'effet de participer à la concrétisation de l'activité annuelle « Fondue chinoise » qui se tiendra le 21 novembre prochain;

Considérant le soutien qu'apporte le Club Lions aux citoyens de Compton;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Robert Paré
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson**

IL EST RÉSOLU

- a. d'accorder une contribution financière de 100\$ au Club Lions de Compton aux fins du soutien à l'organisation de la Fondue Chinoise annuelle;
- b. que cette dépense soit affectée au poste 02 190 00 970 du budget 2009 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

- c.c. : Club Lions de Compton
Trésorerie

**13.6.2 Voyage des finissants 2010 en Technologie des
productions animales en Hollande – M. Guillaume
Drouin**

3870-2009-11-17

Considérant la demande de monsieur Guillaume Drouin de Compton, étudiant finissant en Technologie des productions animales pour l'obtention d'un soutien financier pour leur voyage en Hollande dans le cadre de sa formation en productions animales;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson**

IL EST RÉSOLU

- a. d'accorder une contribution financière de 50\$ à la Fondation Édouard-Brochu, organisme responsable du voyage « TPA Pays-Bas 2010 »;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2009

- b. que les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste 02 190 00 970 du budget 2009 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

c.c. : Guillaume Drouin
Fondation Édouard-Brochu
Trésorerie

13.6.3 Les archers de Coaticook Inc.

Les membres du Conseil ne donnent pas suite à cette demande

13.6.4 Les Jeux du Québec Estrie

3871-2009-11-17

Considérant la campagne annuelle de financement des Jeux du Québec Estrie regroupant des athètes en diverses disciplines;

Considérant que neuf jeunes de Compton sont inscrits aux finales régionales 2009;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jacques Ferland**

IL EST RÉSOLU

- a. d'accorder une contribution financière de 300\$ à Jeux du Québec Estrie;
- b. que les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste 02 701 90 970 du budget 2009 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

c.c. : Jeux du Québec
Trésorerie

13.6.5 Diabète Estrie

Les membres du Conseil ne donnent pas suite à cette demande.

13.6.6 Jevi Centre de Prévention du Suicide – Estrie

3872-2009-11-17

Considérant la demande d'adhésion ou de renouvellement comme membre adressée à la municipalité pour la prochaine année;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Ferland
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Paré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'accorder une contribution financière de 50\$ à JEVI Centre de Prévention du Suicide - Estrie
- b. que les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste 02 190 00 970 du budget 2009 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2009

c.c. : Trésorerie

13.7 Demande d'appui régional - Centre Communautaire Élie Carrier de la M.R.C. de Coaticook

3873-2009-11-17

Considérant la demande d'appui pour le projet régional et de relance pour l'agrandissement du Centre Communautaire Élie Carrier de la M.R.C. de Coaticook;

Considérant que les communautés de la M.R.C. de Coaticook peuvent profiter des services et activités qu'offre le Centre Communautaire;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'accorder l'appui du conseil municipal de Compton au Centre Communautaire Elie Carrier de la M.R.C. de Coaticook dans son projet d'agrandissement.
- c. que la présente soit acheminée à la présidente du Centre, Madame Micheline L. Michaud et au CSSS.

Adoptée à l'unanimité

c.c. : Micheline L. Michaud présidente
CSSS

13.8 Approbation des états financiers 2008 de l'Office municipal d'habitation de Compton

3874-2009-11-17

Considérant la participation de la municipalité de Compton au financement de son Office municipal d'habitation et la nécessité d'approuver ses états financiers;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Paré**

IL EST RÉSOLU d'approuver les états financiers 2008 de l'Office municipal d'habitation de Compton tels que présentés et approuvés par les administrateurs de l'organisme.

Adoptée à l'unanimité

c.c. : Directeur général de l'Office Municipal
Dossier

13.9 Demande d'appui à la demande de l'École primaire des Arbrisseaux auprès de Chantiers Canada

3875-2009-11-17

Considérant la demande d'appui auprès des autorités dans le cadre de Chantier Canada sollicitée par l'école primaire des Arbrisseaux afin d'obtenir une subvention pour la réfection de ses installations sanitaires;

Considérant que l'école primaire des Arbrisseaux et la municipalité s'échangent des services au niveau des loisirs entre autres;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal de Compton appuie l'école primaire des Arbrisseaux dans sa demande d'obtention de subvention dans le cadre du programme «Chantier Canada» pour son projet de la réfection de ses installations sanitaires.

Adoptée à l'unanimité

c.c. : Brigitte Raymond directrice générale école primaire des Arbrisseaux

13.10 Congé de la période des Fêtes

3876-2009-11-17

Considérant la coutume de fermer les bureaux pendant la période des Fêtes bien que certains employés sont requis de travailler;

Considérant l'importance de bien déterminer qui est en congé et qui, des employés doit, pour être en congé, puiser à même son temps accumulé advenant qu'il ne soit pas requis de travailler;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau
APPUYÉ PAR madame la conseillère Solange Masson**

IL EST RÉSOLU

- a. que les bureaux administratifs de la municipalité soient fermés au public du 23 décembre 2009 à 16h00 jusqu'au lundi 4 janvier à 9h00;
- b. que pour les employés administratifs, le 26 décembre et le 2 janvier lesquels sont des jours fériés selon la politique en vigueur soient déplacés selon ce qui suit : le 26 est déplacé au 24 et le 2 janvier est déplacé au 31 décembre;
- c. que les employés administratifs soient autorisés à compenser les 3 jours qui manquent soit les 28, 29 et 30 décembre par des jours accumulés;
- d. que les employés du service des Travaux publics voient leurs congés appliqués comme suit : le 26 décembre est reporté au 28 et le 2 janvier au 4;
- e. que les employés du service des Travaux publics soient autorisés à reprendre eux aussi les 3 jours qui manquent soit les 29, 30 et 31 par du temps accumulé, sous réserve d'une entente avec leur supérieur hiérarchique compte tenu des besoins de déneigement;
- f. que pour les employés cadres, ils sont autorisés à prendre congé les 3 jours manquant sans perte de salaire conditionnellement à ce qu'ils demeurent disponibles pour les cas d'urgence et les services essentiels;

Adoptée à l'unanimité

c.c. : Employés municipaux

13.11 Rapport des dépenses autorisées par le directeur général

Le rapport de dépenses autorisées par le directeur général pour la période du 1^{er} octobre 2009 au 12 novembre 2009 est déposé.

14. Ressources humaines

14.1 Embauche d'un sauveteur pour le bain libre – saison 2009-2010

3877-2009-11-17

Considérant la volonté du conseil de poursuivre l'activité de bain libre à l'école des Arbrisseaux à compter de décembre prochain;

Consdirérant que madame Léa Roy-Ménard rencontre les critères d'emploi du poste;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'embauche de Léa Roy-Ménard au poste de sauveteure piscine pour le bain libre à la piscine de l'école des Arbrisseaux au salaire de 12.30\$ de l'heure, à raison de 4 heures/semaine (mardi/jeudi);
- b. que l'embauche prenne effet le mardi 8 décembre 2009.

Adoptée à l'unanimité

cc : Léa Roy-Ménard
Trésorerie

14.2 Permanence de M. Jacques Leblond, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité

3878-2009-11-17

Considérant l'embauche de Me Jacques Leblond en date du 19 mai 2009;

Considérant que le travail de Monsieur Leblond satisfait aux exigences de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ, DÛMENT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

d'accorder à Jacques Leblond sa permanence au poste de directeur général et de secrétaire-trésorier de la municipalité et de confirmer qu'il est considéré comme un employé permanent régulier de la municipalité à compter de l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

15. Règlements

- 15.1 Adoption du règlement no 2009-95 relatif aux travaux d'aménagement du cours d'eau « Partie de la rivière Coaticook, traversant les lots 1 802 034 et 1 803 242 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke » situés dans la municipalité de Compton sur le territoire de la M.R.C. de Coaticook.**

3879-2009-11-17

Considérant qu'un avis de motion de l'adoption du règlement 2009-95 a dûment été donné lors de la séance du 10 novembre 2009;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2009

Considérant que des copies du présent règlement ont été rendues disponibles dès le début de la présente séance;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Robert Paré
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 2009-95 relatif aux travaux d'aménagement du cours d'eau « Partie de la rivière Coaticook, traversant les lots 1 802 034 et 1 803 242 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke » situés dans la municipalité de Compton sur le territoire de la M.R.C. de Coaticook.

Le texte de ce règlement se lit comme suit :



**Règlement no 2009-95 relatif aux travaux
d'aménagement du cours d'eau « Partie de
la rivière Coaticook, traversant les lots
1 802 034 et 1 803 242 du cadastre du
Québec, circonscription foncière de
Sherbrooke » situés dans la municipalité de
Compton sur le territoire de la M.R.C. de
Coaticook.**

Considérant le règlement numéro 2-265 de la MRC de Coaticook prévoyant l'aménagement du cours d'eau, partie de la rivière Coaticook, traversant les lots 1 802 034 et 1 803 242 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke situés dans la municipalité de Compton sur le territoire de la M.R.C. de Coaticook;

Considérant qu'une demande formelle a été produite aux fins de procéder à l'aménagement d'une section de la rivière Coaticook, située sur les lots 1 802 034 et 1 803 242 du cadastre du Québec prévoyant notamment des travaux de stabilisation visant à faire cesser l'érosion de la rivière Coaticook;

Considérant que les travaux ont été exécutés par la Municipalité régionale de comté de Coaticook conformément aux autorisations légales et réglementaires requises;

Considérant que le coût des travaux est de 48 594.28\$ tel que détaillé à la facture numéro 346 émise le 28 octobre 2009 et la facture 347 émise le 10 novembre 2009 par la M.R.C. de Coaticook ;

Considérant que les travaux facturés par la MRC ont été entièrement réalisés aux fins de la demande relative aux lots 1 802 034 et 1 803 242 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Sherbrooke » situés dans la municipalité de Compton sur le territoire de la M.R.C. de Coaticook;

Considérant que l'article 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale, (L.R.Q., ch. F-2.1) prévoit qu'une municipalité peut imposer un mode de tarification pour financer une contribution dont elle est débitrice pour un service ou une activité d'une autre municipalité, notamment une municipalité régionale de Comté;

Considérant que constitue un mode de tarification, toute source locale et autonome de financement autre qu'une taxe basée sur la valeur foncière ou locative d'un immeuble;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2009

Considérant qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné le 10 novembre 2009 ;

Le conseil de la municipalité de Compton décrète ce qui suit:

Article 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a notamment pour objet de décréter une taxe spéciale selon un taux suffisant pour permettre à la municipalité de percevoir les deniers nécessaires pour payer à la municipalité régionale de comté de Coaticook la contribution exigée par cette dernière à la suite de l'accomplissement des travaux d'aménagement d'une section de la rivière Coaticook, située sur les lots 1 802 034 et 1 803 242 du cadastre du Québec, de même que tous les frais directs et indirects reliés à ces travaux.

Article 3 SITUATION DES TRAVAUX

La totalité des travaux a été exécutée sur les lots 1 802 034 et 1 803 242 du cadastre du Québec dans la municipalité de Compton.

Article 4 RÉPARTITION DU COÛT DES TRAVAUX

Afin d'acquitter les sommes découlant de l'application de l'article 2 et ce jusqu'à concurrence d'un montant de 48 594.28\$, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé au cours de l'année 2009, sur tous les immeubles imposables touchés par les travaux, une taxe foncière spéciale fixée selon un taux suffisant pour couvrir le coût total de ces travaux.

Article 5 DISPOSITIONS FINALES

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

Fernand Veilleux
Maire

Jacques Leblond
Directeur général

16. Varia

17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 13 novembre 2009

18. Parole aux conseillers

1. M. Groleau a questionné sur la réparation faite sur le chemin Cochrane dans le secteur de la Ferme Dion, près du chemin Boudreau.
2. M. Paré a demandé quand seraient affichés les panneaux « défense de jeter des détritrus avec les amendes indiquées ». De plus, M. Paré a demandé quand serait réparée la bosse dans le chemin (causée par le ponceau) en front de sa grange.
3. M. Paré a souligné le système d'identification des ponceaux de Coaticook.
4. M. Groleau a demandé qu'on prévoit l'installation d'une lumière sur le chemin Cochrane près de la borne sèche.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil

20. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 21h40, clôture de la séance.

Fernand Veilleux
Maire

Jacques Leblond, avocat, OMA
Directeur général